

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 29 juin 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 17

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés :

Mme Prune MARZAT, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

7

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Alain BERTRAND ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à M. Cyril CAMU.

Absents et
non
représentés :

3

Mme Lydia LESCOMBE (excusée), Mme Hélène LEBLANC (non excusée) et Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

M. Patrick MORISSET est élue secrétaire de séance.

N° DL05072023-18 : Délégation de service public du multi-accueil de Lacanau-océan – Rapport annuel du délégataire – Année 2022

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

L'article L.3131-5 du code de la commande publique dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

La gestion du service public du multi-accueil de Lacanau-océan a été confiée à l'association Brins d'Eveil par convention de délégation du service public en date du 24 août 2017 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2017, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

Le délégataire a transmis son rapport annuel pour l'année 2022.

Comptes annuels :

	2020	2021	2022
Produits	366 112,94	418 402,16	421 559,87
Charges nettes	350 163,13	387 532,95	396 771,05
Résultat d'activité	15 949,81	30 869,21	24 788,82

Quelques chiffres de l'année 2022 :

Montant des participations des familles : 72 365,44 €

Montant prestations CAF-MSA : 199 331,39 €

Montant subvention municipale : 143 796,00 €

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU les articles L.3131-5, R.3131-2 et suivants du Code de la commande publique ;

VU le rapport annuel de l'année 2022 transmis par le délégataire, l'association Brins d'Eveil ;

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 28 juin 2023 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour la gestion du multi-accueil de Lacanau-océan au titre de l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Télétransmis le :

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

13 JUL. 2023

N° 033 213 302 144 2023
0713-DL05072023-18-DE
Publié le 13 JUL. 2023 Notifié le :

Le Maire

Laurent REYRONDET

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 13 JUL. 2023